

ARRETE n° 24-431
Portant sur la nomination d'un Responsable du CIP

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 06 juin 2024 et par le CA du 20 juin 2024.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Nicolas THOREL, enseignant, est nommé Responsable du Centre d'Innovation Pédagogique à compter du 1^{er} octobre 2024, pour un mandat d'une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2028.

Article 2 :

A ce titre, Monsieur Nicolas THOREL bénéficie d'une décharge de 50% de son service d'enseignement (192 HETD).

Fait à Troyes, le 17 octobre 2024,



Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Original : DFP
Copies : Intéressé
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr